

## Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Kahane, Klisz

Excusés : Mr Pernet et Mmes Chiron, Puravet

Absent : Mr Desfarges

Pouvoir : Mme Chiron à Mr Deschamps et Mme Puravet à Mme Klisz

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 7

**Date de convocation :** 03/06/2022

**Date d'affichage :** 03/06/2022

Délibération n°20220610\_030

Objet : Décision modificative n°1 – Budget Commune

Le montant des dépenses imprévues ne pouvant dépasser le seuil légal de 7,5 % des dépenses prévisionnelles d'une même section,

Compte-tenu du dépassement de ce seuil lors du vote du budget primitif (+ 2 826,08 €),

Compte-tenu également de l'omission de l'inscription d'une dépense de 6 000 € en voirie,

M. le Maire propose de transférer la somme de 6 000 € du compte 022 au compte 615231.

De plus, au vu du mauvais paramétrage du « basculement » des frais d'architecte du compte 2031 au compte 21318 (à l'intérieur d'une même section et non de section à section), il est nécessaire de rectifier cette anomalie.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (040) : Autres bâtiments publics	-28 316,61	2031 (040) : Frais d'études	-28 316,61
21318 (041) : Autres bâtiments publics	28 316,61	2031 (041) : Frais d'études	28 316,61
	0,00		0,00

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-6 000,00		
615231 (011) : Voiries	6 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00</b>

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Maurice Deschamps

